



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON

Tél. 03 80 43 29 99



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE: asadco.net - MAIL: asadco@free.fr



FFSA
VEHICULES HISTORIQUES

41^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes – PEA

08 - 09 Septembre 2018

REGLEMENT PARTICULIER

1er rallye LPRS

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1er juillet 2018
Ouverture des engagements : 02 juillet 2018

Clôture des engagements : 24 août 2018
Parution du road book : 20 août 2018

Samedi 08 septembre

- Vérifications administratives et techniques Pouilly en Auxois de 09 h 00 à 14 h 00.
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve samedi à 14 h 00.
- Mise en Parc Fermé à l'issue des contrôles au parking Pôle Agricole.
- Départ du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape à 16 h 15 : VHC - MODERNE - VHRS - LPRS - LTRS. Parking du Pôle Agricole à Pouilly en Auxois.
- Arrivée du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape parking Pouilly en Auxois à 19 h 01 (VHC)
- Publication des résultats officiels provisoires de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la 2^{ème} étape le dimanche 09 septembre (à 21 h 30 pénalités routières)

Dimanche 09 septembre :

- Départ 1^{er} concurrent 2^{ème} étape à 08 h 30 parking pôle Agricole à Pouilly en Auxois.
- Arrivée à Pouilly en Auxois pour la première voiture à 14 h 27.
- Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé – parking de Pouilly en Auxois
- Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il devient définitif au moins 30' après l'affichage du résultat final.
Tableau d'affichage officiel : parking de Pouilly en Auxois.
- Remise des prix : parking Pouilly en Auxois à 17 h 00.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or organise les 08 – 09 septembre 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique le 41^{ème} rallye régional des Hautes Côtes.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA délivré par la Ligue Bourgogne Franche Comté numéro : n° **60/410** en date du **25/05/2018**

Comité d'Organisation

Président : Mr SEGUIN Daniel.....A.S.A Dijon Côte d'Or

Membres :

GUELAUD Pierre
TRINQUESSE Camille
DUCRET Gilles
HENRY Joël

GODOT Pierre
DENIS Gérard
MOTUS Michel
POLI Jean Paul

PETITOT Dominique
GUELAUD Marie France
SOUCELIER Philippe

Secrétariat du Rallye

Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - bte A2 – 21000 DIJON
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 18h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 Email : asadco@free.fr Site : asadco.net

Organisateur technique & administratif

ASA DIJON COTE D'OR

1.1P. OFFICIELS

Voir liste règlement moderne

1.2P. ELIGIBILITE

- * Le 41^{ème} Rallye régional des Hautes Côtes compte pour la coupe de France des rallyes
- * Challenge C.R.S.A. Bourgogne Franche Comté 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

- Samedi 08 septembre 2018 de 09 h 00 à 14 h 00

Les vérifications complémentaires seront effectuées : Garage AD à Pouilly en Auxois

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 41^{ème} rallye régional des Hautes Côtes - VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le 24 août 2018.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **200 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **400 €**

Les chèques seront déposés en banque le lundi 10 septembre ou différés suivant délai demandé.

Le **Road Book** sera disponible sur le site « asadco.net » à partir du 20 avril 2018

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

Les licences « conducteurs » internationales (A B C C juniors, régularité et restrictive) ou nationales (conducteur, régularité) sont admises. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de **47 €** après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile de moins d'un an.

3.2.2 P

Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.3 – ORDRE DES DEPARTS

VHC – MODERNE – VHRS – LPRS - LTRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P.VOITURES AUTORISEES

Voiture de tourisme loisir prestige de séries conformes à la législation routière Française.

Véhicule ne pouvant pas participer au rallye VHRS.

Véhicules « Prestige » : Ferrari – Lotus – Lamborghini – Maserati - Porsche

4.2 Pneumatiques

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de tout autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajouté une roue de secours si elle de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si elle est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre du véhicule.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier :

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier – fax ou Email.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite ; jusqu'au 10 septembre – fin des vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : PROMO - VHC – MODERNE - VHRS – LPRS - LTRS

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRPTION

Le Rallye de Régional des Hautes Côtes représente un parcours de : 192.08 km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 40.500 km

Les épreuves spéciales sont :

- Painblanc - Ste Sabine 5.7 km x 3
- Veilly - Culêtre 7.8 km x 3

6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Des chronométrages intermédiaires seront disposés dans les épreuves chronométrées.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson beige « relation concurrents »

7.6. P Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA

Le parc fermé de fin d'étape n'est pas obligatoire.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 10P. PRIX

Chaque équipage recevra un trophée qui lui sera remis sur le podium d'arrivée.

*La remise des prix se déroulera
Dimanche 09 septembre 2018 à 17 h 00 sur Podium*